



## Fiche d'inscription « ateliers »

(Ne comprend ni les cours d'ensemble, ni la participation au concert de fin d'année)

<b>L'élève :</b> Nom et prénom : Sexe : M / F      Date de naissance : Adresse :  Email de l'élève : Téléphone de l'élève :	<b>Pour les élèves de moins de 18 ans :</b> Nom et prénom du responsable :  Email :  Téléphone :
---	---

**Sélectionnez l'antenne :** Nivelles – Charleroi – Mons – Bruxelles – Louvain-La-Neuve

### Sélectionnez l'atelier :

Ateliers	Durée du cours	Engagement	Cotisation	Nombre d'élèves
Elite session	1h	Session	450	Minimum 4
Cool session	1h	Session	290	Minimum 4
Atelier Son Cycle 1	4 séances	Année	120	/
Atelier Son Cycle 2	5 séances	Année	150	/

### Cotisation à payer sur le compte de l'antenne : Avec en communication : NOM + PRENOM + DISCIPLINE

- Nivelles : BE35 1030 1918 3537      - Mons : BE87 1030 2614 4194  
- Charleroi : BE21 1030 2540 7503      - Bruxelles : BE62 1030 3814 9461  
- Louvain-La-Neuve : BE12 1030 2614 3992

### Cochez vos disponibilités :

	10 à 11h	11 à 12h	12 à 13h	13 à 14h	14 à 15h	15 à 16h	16 à 17h	17 à 18h	18 à 19h	19 à 20h	20 à 21h
<b>Lundi</b>											
<b>Mardi</b>											
<b>Mercredi</b>											
<b>Jeudi</b>											
<b>Samedi</b>											

#### Extrait de l'article 12 du règlement d'ordre d'intérieur :

« Toute personne qui désire s'inscrire reçoit un formulaire à remplir et à signer. Elle est tenue de présenter une pièce d'identité valable, de fournir toutes les informations et documents nécessaires énumérés dans le formulaire d'inscription ou de réinscription. Elle est tenue de payer la cotisation annuelle correspondant à la catégorie d'élève à laquelle elle appartient, au plus tard 15 jours avant le début du cours concerné (ou à une autre date éventuellement indiquée par la Direction de l'Ecole). La date de paiement qui fait foi, est celle d'arrivée sur le compte des Classes du Rock ».

#### Extrait de l'article 21 du règlement d'ordre d'intérieur :

« Toute cotisation impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels au taux de 8 % l'an à dater de l'échéance de la cotisation jusqu'au complet paiement. De plus, toute cotisation impayée à son échéance entraînera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 10% de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 50 euros. Un forfait de 5 euros sera facturé automatiquement lors de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée ».

Par la signature de la présente, l'élève (ou le responsable de l'élève mineur d'âge) autorise l'utilisation de photos et de films où l'élève apparaît à des fins de communication, sauf avis contraire dûment mentionné par courrier recommandé. L'élève (et le cas échéant son responsable si l'élève est mineur) reconnaît (reconnaissent) avoir reçu, pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des Classes du Rock et en accepter l'intégralité des termes.

**Joindre une photocopie de la carte d'identité et le cas échéant l'autorisation du représentant légal du mineur.**

**La cotisation sera due intégralement même en cas d'arrêt de l'élève durant la période d'engagement.**

**Date :**

**Signature :**